

Agence Régionale de Santé.
Monsieur Denis Morin
Directeur Général
129, rue Servient
69418 Lyon Cedex 03

Lyon, le 25 mai 2010

Objet : *Propositions partagées au sein du secteur privé non lucratif de représentation pour la Conférence Régionale de Santé et de l'Autonomie Rhône-Alpes*

Monsieur le Directeur Général,

Nous avons l'honneur de vous informer de la création du **GRISS (Groupement Rhônalpin Interfédéral Sanitaire et Social)** (Privé Non Lucratif) qui réunit en Rhône-Alpes , l'Uriopss, les représentants régionaux des adhérents nationaux à l'Uniopss, la Fehap, la Fegapei et la délégation Unifed pour les partenaires sociaux (Croix rouge, FNLCC, Fehap, Fegapei et Syneas).

C'est une instance collective et politique qui regroupe la majorité des fédérations et des organismes régionaux privés non lucratifs en Rhône-Alpes. Ce groupement doit nous permettre de vous présenter des positions communes relatives aux projets en région, en matière de santé, médico-sociale et sociale.

C'est aussi pour vous un moyen de relayer des problématiques politiques et transversales à l'ensemble secteur du privé non lucratif sanitaire et social.

Par souci de clarté, nous vous précisons que ce groupement est en lien avec deux autres coordinations : le Comité d'Entente Rhône-Alpes sur la représentation des familles et usagers des personnes handicapées, et le groupe des fédérations de gestionnaires des centres de santé qui se réunit en lien avec le RNOGCS (Regroupement National des Organismes Gestionnaires de Centres de Santé).

Aujourd'hui nous sommes ensemble, en capacité de vous faire des propositions communes d'organismes représentatifs au sein des collèges 4, 5, 6 et 7 de la CRSA.

Ces propositions nécessitent, si elles vous accordent, de rendre possible l'alternance inter fédérale entre les postes de titulaire et de suppléant. Ceci aurait un double avantage :

- une répartition du temps de travail pour les représentants qui pourraient s'investir de manière sérieuse dans les différents collèges et commissions ;

- Une approche multiple de la réalité des acteurs privés non lucratifs par des représentations diversifiées tant par la forme de l'offre (accompagnement à domicile, accueil en établissements et autres alternatives) que par les compétences propres à chacun.

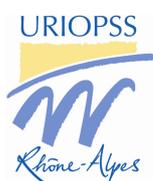
Nous souhaitons aussi attirer votre attention sur les acteurs qui interviennent au titre des services de l'aide et du soin à domicile. Ces acteurs jouent un rôle déterminant dans la santé en aval et en amont ou en prévention des hospitalisations. C'est pourquoi nous avons fait ensemble des propositions de représentation dans ce sens.

Le GRISS (PNL) a l'honneur de vous adresser la proposition de répartition entre fédérations ou organismes représentatifs ci-jointe.

A partir des propositions de répartition, chacun des organismes vous adressera sa proposition nominative pour chaque poste en montrant sa représentativité régionale.

Nous vous remercions de bien vouloir prendre en compte ces propositions qui sont résumées dans le tableau en pièce jointe.

Les membres du GRISS (PNL)



Bruno de la Bastie
Président



Dominique Montegu
Déléguée régionale



Prosper Teboul
Délégué régional



Christian Juncker
Délégué régional

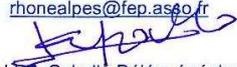


M. GALLAIRE
Président




Dominique LEBRUN
Directrice Générale




Lluís Caballé Délégué régional
54, rue Amblard - 26000 Valence
Tél. 04 75 59 28 76 / 06 82 92 44 14
rhonealpes@fep.asso.fr



RHÔNE - ALPES

Patrick Bediat
Président régional



Jo-Marie COLLARD

Délégué Régional Rhône-Alpes

croix-rouge française



Michel Robinet

Délégation régionale



les petits frères des Pauvres
des fleurs avant le pain !

Délégation régionale



Jean-michel Abry

Directeur du centre Odette Witkowska



Thierry DELERCE,

Directeur Interdépartemental



COMITE REGIONAL RHONE-ALPES

Ghislaine BULOT

Directrice régionale

ADMS

Association pour le Développement des services Médico-Sociaux



CORMADOM
Retour d'hospitalisation
et maintien à domicile

Yves Leclerc, Président



Représentant régional



Jean-Claude Pagès,

Directeur général



Olivier FRANCOIS

Directeur



PROPOSITIONS INTERFEDERALES 25 mai 2010**GRISS (P N L)****Représentations au sein de la CRSA**

Par collègue	Propositions de représentation interfédérales non finalisées
<ul style="list-style-type: none"> - au sein du 4^{ème} collègue des partenaires sociaux <ul style="list-style-type: none"> o b) Trois représentants des organisations professionnelles d'employeurs représentatives désignés par celles-ci, sur proposition de leurs instances régionales ; 	UNIFED (1 titulaire et 1 suppléant) nomination par UNIFED
<ul style="list-style-type: none"> - au sein du 5^o collègue des acteurs de la cohésion et de la protection sociale <ul style="list-style-type: none"> o a) Deux représentants des associations œuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité, désignés à l'issue d'un appel à candidature organisé dans des conditions fixées par le directeur général de l'agence régionale de santé ; 	1 Titulaire : Fédération de l'Entraide Protestante et suppléant URAJH (Habitat des jeunes) 1 Titulaire : Urafapil et suppléant : Habitat et Humanisme ou Fnars
<ul style="list-style-type: none"> o d) Un représentant de la mutualité française, désigné par le président de la Fédération nationale de la mutualité française 	Mutualité
<ul style="list-style-type: none"> - au sein du 6^{ème} collègue des acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé <ul style="list-style-type: none"> o d) Deux représentants des organismes œuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé, désignés par le directeur général de l'agence régionale de santé, dont un œuvrant dans le domaine médico-social ou de la cohésion sociale ; 	- Titulaire : FRAES et suppléant Mutualité Française - Titulaire : ANITea et suppléant ANPAA
<ul style="list-style-type: none"> - au sein du 7^{ème} collègue des offreurs des services de santé <ul style="list-style-type: none"> o c) Deux représentants des établissements privés de santé à but non lucratif désignés par le directeur général de l'agence régionale de santé, dont au moins un président de conférence médicale d'établissement, sur proposition de la fédération représentant ces établissements; 	- Titulaire : FEHAP et suppléance sur proposition commune URIOPSS - FEHAP - Titulaire et suppléant au sein FEHAP / CME
<ul style="list-style-type: none"> o d) Un représentant des établissements assurant des activités de soins à domicile, désigné par le directeur général de l'agence régionale de santé sur proposition de l'organisation regroupant, au niveau régional, le nombre le plus important de ces établissements ; 	- Titulaire et suppléant FNEHAD (La Fnehad propose un HAD PNL et un HAD public)
<ul style="list-style-type: none"> o e) Quatre représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées, désignés par le directeur général de l'agence régionale de santé sur proposition des organisations regroupant, au niveau régional, le nombre le plus important de ces institutions ; 	- Titulaire :FEGAPEI et suppléant FEGAPEI - Titulaire FEHAP et suppléant APF - Titulaire L'ADAPT et suppléant URAIMC - Titulaire URIOPSS et suppléant Association Valentin Haüy

<ul style="list-style-type: none"> ○ f) Quatre représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes âgées, désignés par le directeur général de l'agence régionale de santé sur proposition des organisations regroupant, au niveau régional, le nombre le plus important de ces institutions ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Titulaire URIOPSS et suppléant Croix rouge - Titulaire FEHAP /suppléant - Titulaire UNA et suppléant ADMR
<ul style="list-style-type: none"> ○ g) Un représentant des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes en difficultés sociales, désigné par le directeur général de l'agence régionale de santé sur proposition des organisations regroupant, au niveau régional, le nombre le plus important de ces institutions ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Titulaire FNARS et suppléant : FNARS
<ul style="list-style-type: none"> ○ h) Un représentant désigné par le directeur général de l'agence régionale de santé parmi les responsables des centres de santé, des maisons de santé et des pôles de santé implantés dans la région ; 	<ul style="list-style-type: none"> 1 titulaire et 1 suppléant désignation au sein du groupe des fédérations de gestionnaires des centres de santé en lien avec le RNOGCS et suppléance : fédération des maisons de santé.
<ul style="list-style-type: none"> ○ i) Un représentant désigné par le directeur général de l'agence régionale de santé parmi les responsables des réseaux de santé implantés dans la région ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Titulaire : Réseau Régional de Cancérologie et suppléant : Cormadom
<ul style="list-style-type: none"> ○ j) Un représentant des associations de permanence des soins intervenant dans le dispositif de permanence des soins, désigné par le directeur général de l'agence régionale de santé 	<ul style="list-style-type: none"> <i>Pas de notre ressort</i>